



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTROLE INTERNE

Exercice 2007

Ce rapport a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, en application des dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce.

I. Fonctionnement du Conseil d'Administration et Gouvernement d'entreprise

1. Le Conseil d'Administration

Celui-ci est composé de 15 membres dont 13 personnes physiques et 2 personnes morales.

- Francis LEMOR, Président Directeur Général
- Bernard JOLIVET, Vice-Président, Directeur Général Délégué
- Jean-Charles FROMAGE, Directeur Général Délégué
- Gilles BOUTHILLIER
- Henri BOUVATIER
- Alain BREAU
- Xavier du TERRAIL
- Eric GIUILY
- Christian GUILBERT
- Robert de LAMBILLY
- Dominique NOUVELLET
- André NADIRAS
- AGF Vie, représentée par Pier RICHES (lequel a remplacé Mme Lemoine le 12 décembre 2007)
- Emmanuel HAU (lequel a remplacé la société Compagnie financière St Honoré le 12 décembre 2007)
- ATLANTIQUE PARTICIPATIONS (en remplacement de la Société Européenne de Logistique du Froid), représentée par François de COSNAC, le 12 septembre 2007)

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2007 : le 31 janvier, le 3 avril, le 22 mai, le 12 septembre et le 12 décembre 2007. Le calendrier des réunions est fixé en fin d'année et ne subit, en général, pas de modification. Les réunions programmées sont au nombre de quatre, la cinquième étant optionnelle en fonction des sujets sur lesquels des décisions pourraient être prises.

Les réunions programmées se déroulent traditionnellement fin janvier/début février pour prendre connaissance des premiers résultats flash issus du reporting de l'année précédente et des éléments du budget de l'année en cours. En mars et fin août à partir de 2008, les réunions sont essentiellement consacrées aux arrêtés de comptes annuels et semestriels.

En 2007, le Conseil s'est réuni exceptionnellement le 22 mai à la suite de l'assemblée générale pour statuer sur le renouvellement du mandat du président du conseil d'administration et sa confirmation en qualité de directeur général ainsi que sur la confirmation des mandats des deux directeurs généraux délégués.

En décembre, le Conseil examine traditionnellement la situation par rapport à la projection budgétaire réactualisée.

A chaque conseil, la situation issue du reporting du mois précédent est analysée.

Chaque réunion du conseil d'administration donne lieu à convocation individuelle des administrateurs, adressée environ quinze jours avant la réunion. La convocation est assortie de l'ordre du jour du conseil et du projet du procès-verbal de la précédente réunion. Dans les jours qui précèdent la réunion (généralement cinq jours francs), chaque administrateur reçoit un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour.

Par ailleurs, chaque mois, les administrateurs de la Société reçoivent, sous forme de données mensuelles et cumulées, les résultats opérationnels de STEF-TFE du mois précédent, commentés par le Président.

Le taux de participation global des administrateurs aux réunions du conseil d'administration en 2007 est de 80 % (84 % en 2006).

Le Conseil d'administration prend les avis de plusieurs comités spécialisés institués en son sein, suivant les principes de gouvernance en la matière.

2. le Comité financier

Le Comité Financier comprend un représentant de chacun des grands actionnaires de STEF-TFE (AGF et Investfroid) ainsi que M. Emmanuel Hau, soit 3 personnes autour du Vice Président Directeur Général Délégué de STEF-TFE et du Directeur Comptable.

Le Comité se réunit avant chaque réunion d'un conseil d'administration qui examinera des états comptables. A cette occasion, il reçoit communication des données comptables et financières qui seront présentées en réunion de conseil d'administration et se livre à leur analyse. Les commissaires aux comptes assistent, en tant que de besoin, à ces réunions. Le Comité Financier peut entendre tout responsable (finance - comptabilité - contrôle de gestion – audit) qu'il souhaite.

3. Le Comité des rémunérations des mandataires sociaux.

Ce comité, composé d'administrateurs désignés par le Conseil d'administration (Messieurs Bouthillier, Bouvatier et Riches), est chargé de déterminer la rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Le Président Directeur Général participe aux travaux du Comité pour la détermination de la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

Les membres déterminent chaque année, tant pour leur partie fixe que variable, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les critères retenus étant fonction des performances globales du Groupe et d'éléments objectifs de comparaison.

Le Comité se réunit généralement une fois par an, à la fin de l'exercice.

4. Comité d'attribution des options sur actions

Compte tenu de l'existence d'un plan d'options de souscription d'actions et d'un plan d'options de rachat d'actions, un comité composé de plusieurs membres du Conseil et du Président Directeur-Général s'est réuni préalablement à chaque attribution. L'attribution de la dernière tranche d'options de rachat d'actions est intervenue dans le courant de l'année 2003. Aucune attribution de stock options n'a été réalisée depuis lors.

II. Procédures de contrôle interne

L'un des objectifs généralement assignés au contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez STEF-TFE ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les agissements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de s'assurer de la fiabilité des informations comptables, financières et des données de gestion ;

1. Limitations des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués

Les statuts de la Société ne limitent pas les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Le conseil d'administration n'a pas non plus imposé de limites spécifiques tant pour le Directeur Général que pour les deux Directeurs Généraux Délégués.

2. Les acteurs du contrôle interne

Le Groupe étant organisé par métiers (transport, logistique, systèmes d'information et maritime) par réseaux (produits frais et surgelés et produits de la mer au sein de la division transport) et par zones géographiques, les organisations ne sont pas systématiquement homogènes. Néanmoins, les fonctions de type opérationnel sont généralement décentralisées, avec une structure pyramidale sites/régions, tandis que les fonctions juridiques et financières sont centralisées.

Eléments propres au Groupe :

Le Comité exécutif

La principale structure de décision au sein du Groupe est le Comité exécutif. Composé de 12 membres, il couvre et contrôle l'ensemble des fonctions du Groupe. Outre le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, il regroupe les directeurs de chaque pôle ainsi que les responsables des principales fonctions : ressources humaines, ressources techniques, juridique et assurances, systèmes d'information. Il se réunit tous les mois (sauf en août) et analyse les données en provenance du «reporting».

Le Comité exécutif est l'organe de décision et d'arbitrage en matière d'investissements. Aucun investissement ne peut être réalisé sans avoir été préalablement validé par le Comité.

Chaque fonction du Groupe ayant un représentant au sein du Comité, c'est lui qui est le véritable responsable du contrôle du respect de l'application des décisions qui sont adoptées.

La Direction Générale

Les principaux risques identifiés (opérationnels, environnementaux et réglementaires, financiers et juridiques) font l'objet d'un suivi régulier et de contrôles de la part de la Direction Générale du Groupe.

Les Directions du groupe

Compte tenu du caractère extrêmement réglementé des activités du Groupe, différentes Directions sont responsables de la mise en œuvre, sur le terrain, des prescriptions légales. Ces directions peuvent avoir un champ d'action limité à un réseau (Direction d'Exploitation Transport pour le Transport, Direction de la Prestation Logistique pour la Logistique) ou bien une compétence transversale (Direction Technique Immobilier, Direction Technique Véhicules, Direction des Achats, Direction juridique et Assurances, Comptabilité, Audit, Fiscalité, Systèmes d'information...). Tout ce qui concerne la vie du Groupe est couvert par l'une de ces directions ou par deux quand c'est nécessaire.

Eléments externes au Groupe:

Le Groupe peut être amené à faire appel à des organismes externes chargés de l'assister dans l'appréciation d'un risque ou dans la mise en place de la procédure adéquate pour le pallier (contrôle en matière de sécurité incendie (thermographie) ou mesure de la fiabilité des systèmes d'information).

3. Les éléments clés des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Le Groupe étant organisé de façon qu'un reporting permanent des fonctions soit opérationnel, des procédures, incluant des délégations de pouvoir ou des habilitations, ont été mises en place.

Chaque Directeur de région, chaque directeur de filiale dispose du cadre général dans lequel s'inscrit son action, généralement sous forme de délégation de pouvoir formalisée.

La plupart des procédures internes, qu'elles relèvent de l'opérationnel (exploitation) ou du fonctionnel (comptabilité, assurances) font l'objet de manuels qui tiennent lieu de norme pour l'ensemble du réseau ou de la fonction concernée (procédures de certification).

L'audit interne

Les missions confiées à l'audit interne s'inscrivent dans le prolongement d'une analyse des risques et des besoins identifiés par la Direction Générale. Les principales actions menées par le service d'audit interne en 2007 sont les suivantes :

- La refonte des autorisations en termes d'accès informatiques s'est poursuivie en 2007 pour être appliquée aux modules SAP. Elle permet d'acquérir un mode opératoire normé et adapté aux exigences de sécurisation et de ségrégation des fonctions.
- Des audits internes ont été réalisés dans les filiales du Groupe. Il s'agit principalement de deux sociétés britanniques du pôle Tradimar. Par ailleurs, un plan d'action a été enclenché sur l'exercice à la suite de l'audit pratiqué en 2006 sur SLR France.
- L'audit du Groupe Spadis a été pratiqué dans le cadre de son acquisition en 2007.
- Des audits de nature transverse ont été conduits (audit des honoraires du groupe, audit de la chaîne de traitement des litiges transports, audit de la fonction achats).
- Le Groupe a initié, au cours de l'exercice, une démarche de progrès afin de prendre en compte les recommandations de l'AMF du 22 janvier 2007 relatives au contrôle interne. Cette initiative s'est traduite par la mise au point d'un questionnaire destiné à la Direction Générale, d'une part, et aux fonctions support, d'autre part, afin d'identifier les écarts entre le référentiel de contrôle interne actuellement utilisé par le Groupe et le cadre de référence de l'AMF. L'objectif de cette démarche est de prendre en compte le cadre de référence de l'AMF dès l'exercice 2008.
- Les actions ciblées en matière de normalisation se poursuivent en 2008, notamment par un audit des frais de route du pôle transport.

Enfin dans le cadre du contrôle interne comptable, le service d'audit s'assure du respect des procédures comptables et des plans comptables professionnels. La société STEF-TFE disposant d'un logiciel d'intégration (SAP), le service d'audit a accès, en permanence, à toutes les écritures comptables passées dans les diverses agences / filiales. Il peut alors étudier par sondage, et de manière aléatoire, toute écriture comptable et effectuer tout contrôle de cohérence.

La comptabilité Groupe

La société STEF-TFE Services assure l'animation de la fonction comptable pour l'ensemble du Groupe, de même que l'élaboration des comptes individuels des sociétés du Groupe et les opérations de consolidation.

STEF-TFE Services est directement sous l'autorité d'un Directeur général délégué, lequel assure le «reporting» de la fonction auprès du Comité exécutif.

STEF-TFE Services étant implantée dans chaque région et son activité étant déployée sur l'ensemble des métiers, le Groupe dispose des relais nécessaires pour couvrir le rattachement du traitement comptable de ses différentes entités en maintenant un service de proximité.

L'homogénéisation du traitement de l'information comptable et financière dans ses principes et ses applications techniques, ainsi mise en œuvre, renforce le contrôle interne. Chaque Directeur administratif et comptable régional, en liaison avec le service d'audit interne Groupe, s'assure que l'organisation en place, dans son périmètre d'intervention, répond aux exigences attendues de sécurité et de qualité de l'information financière.

Le contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales

Le Groupe est organisé juridiquement avec une majorité de SAS (société par action simplifiée) pour les structures opérationnelles d'exploitation et de SNC pour les structures immobilières. Les mandataires sociaux de ces structures sont, le plus souvent des personnes morales. En conséquence, la gestion des filiales, en tant qu'entités juridiques, est assurée au niveau du siège social. Toute création de société relève exclusivement de la Direction Générale du Groupe. De la même manière, tout acte de société concernant des biens immobiliers ou des fonds de commerce (acquisition, cession, mise en location gérance) relève de la compétence exclusive de la direction juridique qui ne prend ses directives qu'auprès de la Direction Générale.

Les procédures internes en matière de signatures de contrats d'achats et de contrats commerciaux prévoient un nombre limité de signataires habilités, généralement les membres du Comité exécutif. Ces contrats (bail, crédit bail, fournisseurs, actes notariés) sont tous validés par les services juridiques du Groupe.

Contrôle interne relatif à l'information financière et comptable de la société mère

La responsabilité de l'élaboration de l'information financière et de sa diffusion appartient exclusivement à la Direction Générale. De manière systématique, personne n'est habilité à diffuser de l'information à caractère financier en dehors du Président Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués et du Secrétaire Général, responsable de l'information financière.

L'arrêté des comptes annuels et semestriels est suivi d'un communiqué de presse dont le contenu est validé en Conseil d'administration. Les comptes annuels sont certifiés par les commissaires aux comptes, les comptes semestriels font l'objet d'une revue limitée.

**Le Président Directeur Général
Francis LEMOR**